

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2016

Absente : Madame BASTIT

Monsieur BOUSQUET est désigné secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité (11 voix Pour et une abstention, due à son absence lors de la séance précédente, de Monsieur LABOURDETTE) le compte-rendu présenté et annexé

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le compte-rendu présenté et annexé à la présente.

3. Approbation de l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Monsieur le Maire explique que suite à la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), les compétences de la communauté de communes ont été mise en conformité avec les nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales par délibération en date du 22 septembre 2016.

De plus, les statuts ont été actualisés. Ces compétences et ces nouveaux statuts doivent être soumis à l'approbation des conseils municipaux dans les conditions prévues par la loi pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts.

Madame GOMES PEIXOTO demande si Madame la Sous-Préfète a répondu au courrier envoyé par quelques conseillers communautaires.

Monsieur BOUSQUET explique qu'il ne partage pas les propos de ce courrier. Il précise que les communes membres doivent aller toutes dans le même sens. Il précise qu'il ne voit aucune opposition au transfert de compétence d'assainissement.

Monsieur CIROT précise que c'est la loi et qu'il est convenu de s'y soustraire.

Monsieur BARRAQUE, respecte la loi NOTRE, il ne s'oppose pas aux statuts de la CCVO cependant il appelle à la vigilance sur le transfert des compétences et sur les répercussions financières.

Monsieur BOUSQUET explique l'impact du transfert de compétences sur les contribuables.

Monsieur VALOIS précise qu'il ne croit pas à la mutualisation car elle a pour conséquence ; un coût supplémentaire avec le recrutement d'agent et des aménagements de service. Il demande de recentrer le débat sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, justifie son point de vue, il est inquiet des recrutements à venir suite aux transferts de compétence. Il appuie ses propos par la lecture d'un article de l'Association des Maires de France et précise que la commission des comptes a relevé des failles.

Monsieur BOUSQUET précise que ce n'est pas l'objet de la délibération du jour et se porte rassurant sur le développement de la CCVO car les élus seront représentés dans les différentes commissions.

Monsieur BARRAQUE recentre la discussion en expliquant qu'il faut avoir une vision globale et plus large, tout en restant attentif aux suites.

Madame GOMES PEIXOTO exprime qu'il serait préférable que Monsieur BOUSQUET et Monsieur le Maire soient les référents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à la majorité (huit voix pour, trois abstentions de Mesdames MIRANDON, SERVAT et Monsieur BLANCHARD et une voix contre de Monsieur SANZ), la mise en conformité des compétences et l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

4. Création du comité de Pilotage des Schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales est en cours sur la commune.

La première réunion en présence du cabinet d'étude retenu G2C Ingénierie s'est déroulé le 21 novembre 2016 à la Mairie.

Monsieur BOUSQUET propose de nommer quatre élus au sein du Conseil Municipal qui feront partie du comité de Pilotage déjà composé par :

- Agence de l'eau : Guillaume GARIN
- CD 64 : Guy ALAPHILIPPE
- DDTM SGPE : Marie-Agnès CORREIA
- APGL : Charlotte LASSALLE

Monsieur BOUSQUET propose de faciliter le planning en réunissant la commission en journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **NOMME** Messieurs BARRAQUE Gilbert, BLANCHARD Serge, BOUSQUET Michel et SANZ Alain comme membres du comité de Pilotage des Schémas Directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales

5. Amortissement subvention équipement SDEPA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Trésorier d'Arudy concernant l'amortissement des subventions d'équipement.

En effet, une subvention d'équipement a été versée en 2013 au SDEPA pour l'enfouissement des réseaux BT du chemin Las Bignes pour les besoins de la commune, celles-ci fait obligatoirement l'objet d'amortissement sur une durée déterminée par le conseil municipal, Monsieur le Trésorier d'Arudy propose de l'amortir sur 1 an :

Nature	N° inventaire	Coût initial	Montant de l'amortissement sur 1 an
			2016
SDEPA	227	1867.60	1867.60
Total (c/280422)		1867.60	1867.60

Voté à l'unanimité

5. DM N°5 Commune : Amortissement subvention équipement

INVESTISSEMENT

Recettes

Article	Désignation	Opération	Montant
021 (021)	Virement de la section de fonctionnement		-1867.60€
280422 (040)	Bâtiments et installations		1867.60€
Total recettes :			0€

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
023 (023)	Virement à la section d'investissement		- 1867.60€
6811 (042)	Dotation aux amortissements des immo. incorpo.		1867.60€
Total dépenses :			0€

Voté à l'unanimité

7. DM N°6 Commune : Acquisition matériel

Monsieur CAZANAVE demande au Conseil Municipal la possibilité de faire transférer le solde de l'opération Voirie d'un montant de 1843.00€ dans l'opération matériel afin de pouvoir acquérir du matériel d'ici le prochain budget. Monsieur le Maire propose de faire un message sur Amassa afin de sensibiliser les administrés.

Investissement

Dépenses

Article	Désignation	Opération	Montant
2315 (23)	Installation, matériel et outillages...	86	-1843.00€
2188 (21)	Dépenses imprévues	127	1843.00€
Total recettes :			0€

Voté à l'unanimité

8. Convention de mise à disposition d'un local communal au comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2015 relative à la mise en place d'une convention avec chaque association qui occupe des bâtiments de la commune. Le comité des fêtes n'est pas concerné par cette convention car il ne fait que stocker son matériel dans le local annexe des ateliers communaux et pour ces réunions, il utilise occasionnellement la salle de la Mairie.

C'est pourquoi, il convient de prendre une convention spécifique avec le comité des fêtes.

Monsieur le Maire présente le modèle de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du local annexe des ateliers communaux pour le stockage du matériel du Comité des fêtes.

9. Questions diverses :

- **Pignard :**

Le Maire informe le conseil municipal des suites du projet PIGNARD et explique le devis de Mme ISSALY, architecte. Le projet prévoit 6 logements : T3 et T4 à prévoir en 2017. Monsieur BARRAQUE propose de diviser et de ne pas tout faire en même temps.

- **Loyers conventionnés**
- **Demande de réunion Ecole :**

Monsieur BOUSQUET et Madame MIRANDON explique qu'il faut stopper le combat concernant le projet de travaux à l'école. Le projet ayant été choisi, il n'y a pas lieu de le modifier à la demande. La majorité des élus approuvent les propos. Le conseil municipal demande au Maire de faire une réponse ferme à la demande du directeur et aux institutrices de l'école de Rébénacq.

- **Vœux du Maire et cocktail de bienvenue :**

Madame SERVAT demande d'envoyer les invitations aux nouveaux arrivés sur la commune, aux présidents des associations de la commune, au directeur et institutrices de l'école ainsi qu'aux agents communaux. La réception aura lieu le 8 janvier 2017 à 11h00 à la salle Palisses. Elle précise que pour la première année les deux événements seront organisés à la même date.

- **Information PLU :**

A ce jour seule la CDPENAF a émis un avis défavorable sur l'extension de l'urbanisation au chemin Couloumat.

Séance levée à 22h18

Prochaine séance le 27 janvier 2017 à 20h30